



## 1526 - PROMESSES EN L'AIR

*Le mercredi après la Toussaint (7 novembre 1526) le promoteur et Philippe, fille de feu Jean Contat, de La Chapelle-Saint-Pierre (aujourd'hui Les Grandes-Chapelles), qui se joint à lui, contre Jaquin, fils de Perrin Conte, du même lieu.*

*Les demandeurs exposent que depuis trois ans en ça, et notamment à l'époque de l'incendie de Troyes, alors que non seulement à Troyes, mais aussi dans d'autres endroits, on faisait des gardes par crainte de l'incendie, l'accusé, une nuit qu'il était de garde, sollicita Philippe de se livrer à lui, promettant que si elle consentait à ce qu'il la connût charnellement, il la prendrait en mariage.*

*Il la pressa tellement qu'il la déflora dans un jardin en nom et en loyauté de mariage.*

*Depuis il a eu plusieurs fois sa compagnie charnelle, lui promettant toujours qu'il la prendrait en mariage.*

*Il y a environ cinq mois, il lui a donné une bague d'argent en nom de mariage.*

*Elle l'a reçue audit nom, et depuis il l'a encore connue charnellement.*

*Le promoteur conclut à ce qu'ils soient obligés de passer outre à la solennisation du mariage et à ce qu'ils soient mis en prison parce qu'ils ont consommé le mariage sans le faire solenniser par l'église.*

*Philippe conclut à ce que l'accusé lui soit adjugé pour mari et à ce qu'il soit obligé de faire solenniser leur mariage en face d'église.*

*Au cas où elle ne pourrait prouver qu'il lui a promis le mariage, elle conclut à ce qu'il lui donne une dot.*

*L'accusé nie tout et prétend qu'à l'époque où les faits se seraient passés et longtemps auparavant, Philippe menait une vie déréglée et se conduisait mal avec le maître d'école de l'endroit.*

*Philippe et l'accusé sont mis en prison, mais Philippe est élargie le même jour.*

*Le mardi après la Saint-Martin d'hiver (13 novembre) :*

*Jacquin Conte, prisonnier, interrogé sous serment s'il n'a pas promis de prendre Philippe en mariage, dit que non. Interrogé s'il ne l'a pas connue charnellement, dit que non. Interrogé s'il n'a pas été trouvé une nuit avec elle dans le jardin de son père (à lui) et s'il s'en rapporte à son père, dit que non.*

*Interrogé pourquoi il ne veut pas s'en rapporter à son père, il répond par ces paroles: « Je ne sçay quel bien mon père me voudroit ».*

*Il est ramené en prison, mais dans la journée il est mis en liberté sous caution.*

